

REICHOLD LLC 2

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR L'AMÉRIQUE DU NORD

1. **Conditions exclusives.** Ces conditions générales de vente (les « conditions ») s'appliquent à toutes les ventes de produits par Reichhold LLC 2 (« Reichhold »), et remplacent et sont déterminantes pour tout bon de commande, confirmation de commande ou autres conditions d'achat de l'Acheteur sauf en cas de consentement écrit séparé de la part de Reichhold.
2. **Prix.** Les prix des produits sont les prix Reichhold en vigueur au moment de l'expédition. Les poids, les volumes et les quantités qui correspondent à un (1 %) pour cent de ceux indiqués sur les confirmations de commande Reichhold seront considérés exacts. Des frais d'emballage supplémentaires seront appliqués pour les contenants non standard. Toutes taxes, tous droits d'accise ou autres charges imposés par tout gouvernement ou administration fiscale (autre que l'impôt) sur la fabrication, le transport, l'utilisation, la vente ou l'élimination des produits seront ajoutés au prix d'achat et payés par l'Acheteur.
3. **Point de livraison.** À moins d'indication contraire dans la confirmation de Reichhold, pour les chargements complets et en vrac, tous les produits seront expédiés FAB au point d'expédition, fret prépayé et port déduit ; pour moins qu'un chargement complet, les produits seront expédiés FAB au point d'expédition, fret prépayé et facturé. Sauf acceptation contraire, Reichhold choisira la méthode d'expédition et le transporteur. Le titre et le risque de perte passeront à l'Acheteur au point d'expédition. En cas de dommages ou perte de produits après la livraison au transporteur, l'Acheteur sera responsable de présenter les réclamations au transporteur. Reichhold coopérera avec l'Acheteur pour présenter de telles réclamations.
4. **Date de livraison.** Les dates de livraison indiquées sur toute commande ou confirmation seront considérées uniquement comme des estimations. Reichhold fera tous les efforts raisonnables pour respecter les dates de livraison définies dans les commandes de l'Acheteur.
5. **Paiement.** L'Acheteur doit effectuer le paiement des produits conformément aux conditions de paiement énoncées sur la facture, en devises légales des États-Unis d'Amérique ou du Canada selon ce qui est indiqué sur la facture. Des frais d'intérêt d'un pour cent et demi (1,5 %) par mois ou le montant le plus élevé autorisé par la loi applicable, selon ce qui est le moins élevé, seront prélevés pour les paiements en retard. L'Acheteur ne compensera, récupérera ni réduira de toute autre façon le montant de tout endettement sans l'autorisation écrite de Reichhold.
6. **Crédit.** Si Reichhold a des doutes, à quelque moment que ce soit, quant à la responsabilité financière de l'Acheteur, Reichhold peut varier, changer ou limiter le montant ou la durée du crédit octroyé à l'Acheteur, ou peut refuser toute autre livraison sauf après réception de l'argent ou de toute sûreté satisfaisante. Si Reichhold commence des procédures de recouvrement pour l'une de ses factures, l'Acheteur accepte de payer les coûts et dépenses de recouvrement, y compris les honoraires d'avocat.
7. **Annulation.** Aucune commande ne peut être annulée ou modifiée par l'Acheteur après l'acceptation par Reichhold sans approbation écrite préalable de Reichhold.
8. **Force Majeure.** Reichhold ne sera pas tenue responsable de toute défaillance ou délai de livraison ou non-livraison lorsque cette défaillance ou ce délai découle d'un incendie, d'une inondation, d'un accident, d'une explosion, de défaillance d'équipement ou de machinerie, de sabotage, de terrorisme, de grève ou de tout conflit de travail, d'agitations civiles, d'émeutes, d'invasions, de guerres, de directives de toute autorité gouvernementale, de toute pénurie de main d'oeuvre, de carburant, de courant ou de matières premières, de l'impossibilité des fournitures, des défaillances de sources normales de fournitures, de l'impossibilité d'obtenir ou des délais des installations de transport, de toute force majeure ou de toute autre cause dépassant le contrôle raisonnable de Reichhold. Si à cause d'une de ces raisons, la fourniture par Reichhold de tout produit est limitée, la société aura le droit de répondre à ses propres besoins et aux besoins de ses clients, d'une manière déterminée par Reichhold à sa seule discrétion. Reichhold avisera rapidement l'Acheteur de toute réclamation de force majeure, et son effet possible sur l'exécution. Si une force majeure reportera une livraison en application du présent document de plus de trente (30) jours, ladite livraison peut être annulée à la discrétion de toute partie sans encourir la responsabilité de l'autre partie.

9. Garanties.

- (a) Garanties de Reichhold : Reichhold garantit que les produits répondront aux spécifications écrites acceptées au moment de l'expédition et que Reichhold aura un titre libre et quitte pour tous les produits livrés.
- (b) Dénégation de garanties : REICHHOLD N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE AU SUJET DE TOUT PRODUIT, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALITÉ ET D'APTITUDE À L'EMPLOI, OU TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ OU LA CORRESPONDANCE AVEC TOUTE DESCRIPTION OU ÉCHANTILLON.
- 10. Limite de responsabilité.** Aucune réclamation de quelque sorte que ce soit, découlant d'un contrat, de préjudice, de négligence, de rupture de garantie, de responsabilité stricte ou sous toute autre théorie légale, quant aux produits livrés ou non, ne dépassera le montant du prix d'achat des produits par rapport aux dommages réclamés. La seule responsabilité de Reichhold face à l'Acheteur, s'il y a lieu, et le seul recours de l'Acheteur par rapport à toute réclamation, ne peut pas dépasser un tel prix d'achat. Reichhold peut faire droit à toute responsabilité à sa discrétion en (a) remplaçant un tel produit, (b) en réusinant un tel produit, ou (c) par crédit à l'Acheteur du prix d'achat d'un tel produit. REICHHOLD NE SERA TENUE RESPONSABLE EN AUCUN CAS DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, SPÉCIAUX OU INDIRECTS.
- 11. Réclamations.** Dès réception, l'Acheteur inspectera et testera les produits livrés et fournira à Reichhold un avis écrit de tout dommage, défaut ou manque dans les cinq (5) jours qui suivent leur réception, ou de telles réclamations seront considérées retirées, pourvu que pour toute réclamation ne pouvant pas être raisonnablement découverte dans cette période de cinq (5) jours, la réclamation sera présentée par l'Acheteur par écrit dans les cinq (5) jours après que l'Acheteur apprend ou aurait dû raisonnablement apprendre une telle réclamation. Toute action pour rupture de contrat (autre que non-paiement du prix d'achat) doit être introduite au cours de l'année après la cause de l'action.
- 12. Responsabilité de l'Acheteur.** L'Acheteur assume tous les risques et responsabilités découlant du transport, de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation et de l'élimination des produits, seuls ou en combinaison avec d'autres substances ou processus. Reichhold ne sera pas responsable de réclamations de tiers contre l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît que tout conseil technique ou formule suggéré par Reichhold est offert sans frais et que Reichhold n'assume aucune obligation ou responsabilité pour le conseil offert ou pour les résultats qui en découlent. L'Acheteur testera le produit pour ses applications pour s'assurer qu'il répond aux besoins de l'Acheteur et qu'il peut être utilisé en toute sécurité par l'Acheteur sous ses conditions d'usage qui sont hors du domaine de contrôle de Reichhold.
- 13. Retour.** Les retours de produits ne peuvent être faits qu'après réception de l'autorisation écrite préalable de Reichhold.
- 14. Aucune modification.** Aucune modification, ajout, altération, modification ou renonciation de toutes ces modalités ou d'une partie de ces modalités sera en vigueur ou en effet, que ce soit par la conduite ou autre, à moins que ce ne soit par écrit et signé par Reichhold et l'Acheteur. Si l'une ou l'autre partie n'insiste pas sur le respect complet d'une modalité, cela ne constituera pas une renonciation ou un retrait du droit de cette partie d'insister au respect complet de cette provision.
- 15. Cession.** Les obligations de l'Acheteur ne sont pas cessibles sans le consentement écrit préalable de Reichhold.
- 16. Conformité à la loi.** L'Acheteur se conformera à toutes les lois pertinentes pour le transport, la manutention, l'entreposage, l'utilisation et l'élimination des produits, ou de tous matériaux fabriqués des produits, incluant les lois portant sur l'exportation des produits ou de tels matériaux.
- 17. Loi applicable.** Les modalités relèveront et seront considérées conformément aux lois de l'État de la Caroline du Nord sans égard à ses provisions de conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas.

(révisées le 1 mai 2015)